

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE DU 16/01/18

Etaient présents :

Enseignants : Mmes Audonnet, Fontanille, Lintz, Jagaille, Léonard, Rogron, et Roche, M. Tessier

Maires : Mrs Couty, Desbordes et Massy

Adjoint et Conseillers municipaux :

Mmes Beyrand, Fluhr, Lascaux, Val, M. Escoubeyrou

Secrétaire de Mairie : Mme Kabeya.

Représentants des parents d'élèves :

Mmes Chagnon, Farges, Froidefond, Frugier, Kaczanowski, Pailler, Rejeaud et Périchon

DDEN : Mmes Balestrat et Penot

Etaient excusés :

IEN : M. Hugon

Enseignante : Mme Sells

Représentants des parents d'élèves : Mme Carpezat, Mme Chassain, Mme Faye, M. Lagarde et M. Prunières.

Mme Rogron remercie les membres du Conseil d'école de leur présence. Elle indique que ce conseil extraordinaire aura pour finalité de se positionner concernant l'organisation du temps scolaire, via un vote. La décision finale relèvera de la Communauté de Communes, en fonction du choix exprimé par la majorité des Communes.

EN CAS DE RETOUR A 4 JOURS

- **Cadre général à privilégier :**

- une pause méridienne d'1h30 minimum
- 6 heures de classe maximum par jour
- 3h30 maximum par demi-journée

Le temps d'enseignement obligatoire reste de 24h par semaine.

(Il est complété par un temps d'APC de 36h annuelles, dont la quotité peut varier en fonction du temps de service des enseignants et selon le nombre de classes pour les Directeurs.)

- **Organisation générale envisagée pour les écoles du RPI**

Afin de conserver une pause méridienne d'1h30, (durée incompressible pour enchaîner les services de cantine à Beynac et Burgnac), un ajustement des horaires d'école a été demandé auprès du service en charge des transports scolaires pour l'ensemble du RPI.

Par exemple : 8h50 (au lieu de 9h) / 16h20 (au lieu de 16h15)

D'autres horaires seraient envisageables, du moment qu'ils permettent d'augmenter de 15 minutes l'amplitude horaire actuelle.

D'après le constat de certains Représentants de parents d'élèves, confirmé par Mme Farges (Enseignante au collège Corot), une certaine marge de manœuvre semblerait possible au niveau des horaires, sans remettre en cause le ramassage du collège.

Grâce à ces nouveaux horaires, dans le cadre des APC, les enseignants souhaiteraient organiser du soutien, chaque midi, pendant 15 min.

Cette proposition présenterait deux avantages :

- 1) proposer une aide régulière répartie sur la semaine
- 2) ne pas solliciter les familles ni avant la classe, ni après, pour la gestion du soutien.

- **Centre aéré**

1. Il y aura bien un **point d'accueil à Bosmie** pour les enfants du RPI. Le matin, les parents pourront déposer leur enfant à Bosmie ou directement au Pôle Jeunesse à Aix et idem le soir le récupérer à Bosmie ou au Pôle.

Les enfants déposés à Bosmie transiteront en bus vers le Pôle Jeunesse, y passeront la journée et en fin d'après-midi reviendront en bus à Bosmie.

2. **Pour les élémentaires**, les familles pourront aussi **réserver à la ½ journée** une place au Pôle Jeunesse. Par contre, il n'y aura pas de transport le midi vers Bosmie et la question des repas n'est pas encore finalisée.

3. **En cas de liste d'attente, les réservations à la journée entière seront prioritaires** Les familles qui auront réservé un mercredi pourront **l'annuler jusqu'à 8 jours avant**.

A ce jour, le fonctionnement du Pôle Jeunesse en cas de passage aux 4 jours n'est pas encore entièrement finalisé.

2) POSITIONNEMENT DU CONSEIL D'ECOLE (avis consultatif)

Le vote s'est déroulé à bulletin secret.

Résultats du vote:

- 14 membres favorables au retour à la semaine de 4 jours
- 6 membres non favorables au retour à la semaine de 4 jours
- 4 membres qui ont voté blanc.

Les membres du Conseil d'école ont donc pris acte du positionnement en faveur du retour à la semaine de 4 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le Directeur et les Directrices.

